

Atelier Gestion du bassin versant de la Seugne

PTGE Seugne

Jeudi 12 octobre, 14h à 17h
Salle commune EPTB Charente



Équipe d'animation



Clément BÉRACOCHEA
Animateur des PTGE



Hélène COCHERIL
Animatrice des PTGE



Laurence CARDINAL-ANDRÉ





Tour de table



Programme de l'après-midi

- ◆ **Contexte de l'atelier**
- ◆ **Objectifs et déroulé de l'atelier**
- ◆ **Animation et temps de travail**

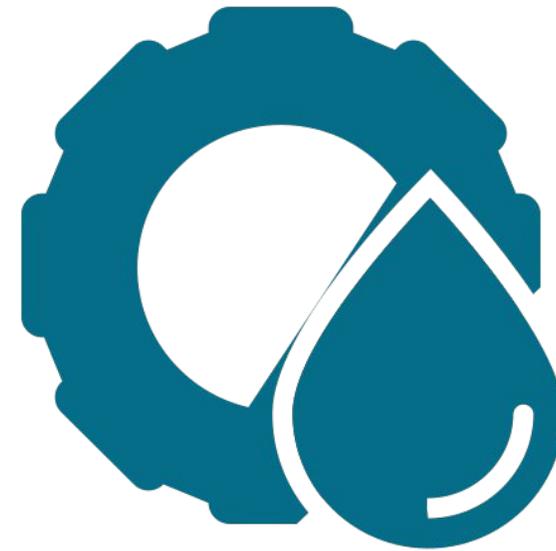


Source : SYMBAS





Contexte de l'atelier



Contexte – PTGE ?

Co-portage :



Objectif :

Co-construction d'un programme d'actions pour **retrouver l'équilibre quantitatif** d'un bassin versant

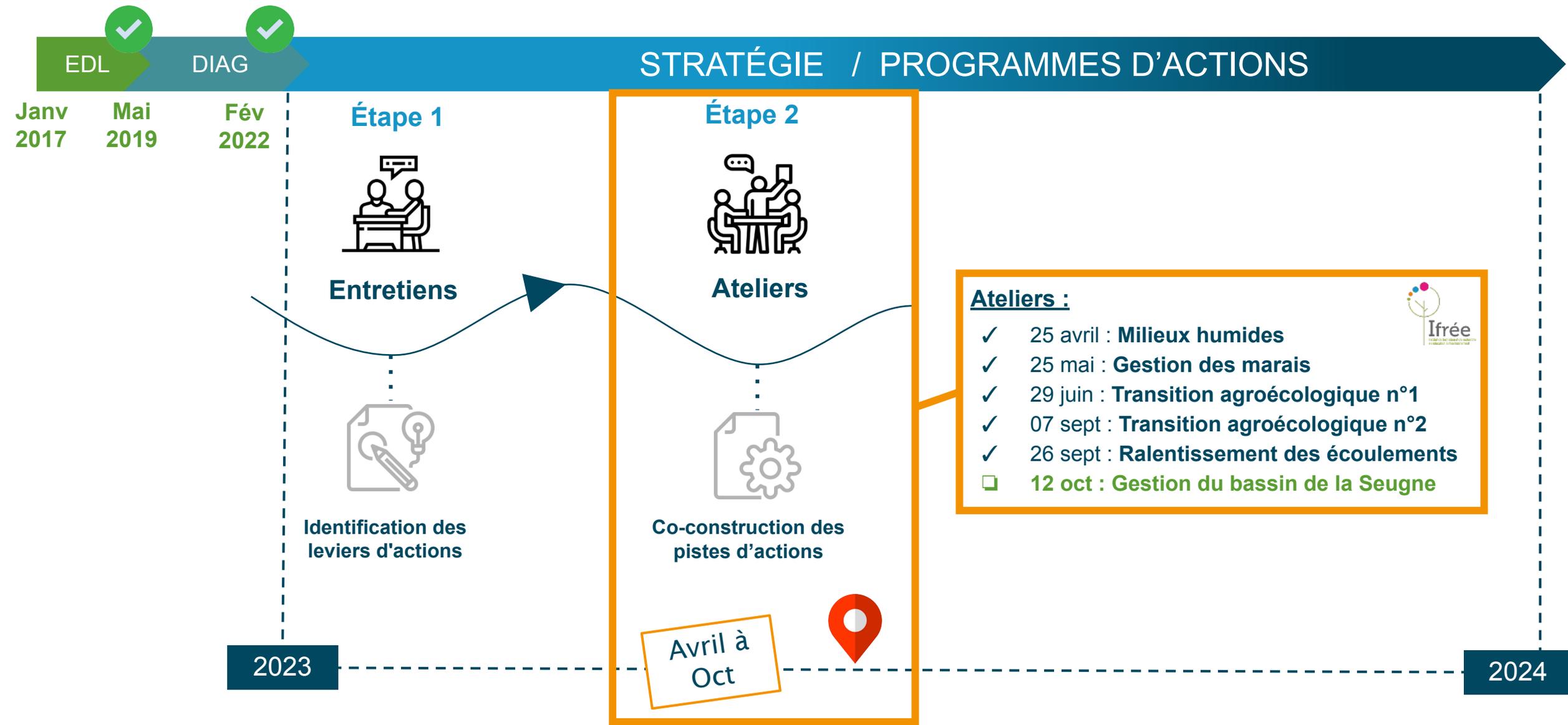
+

Qualité et changement climatique

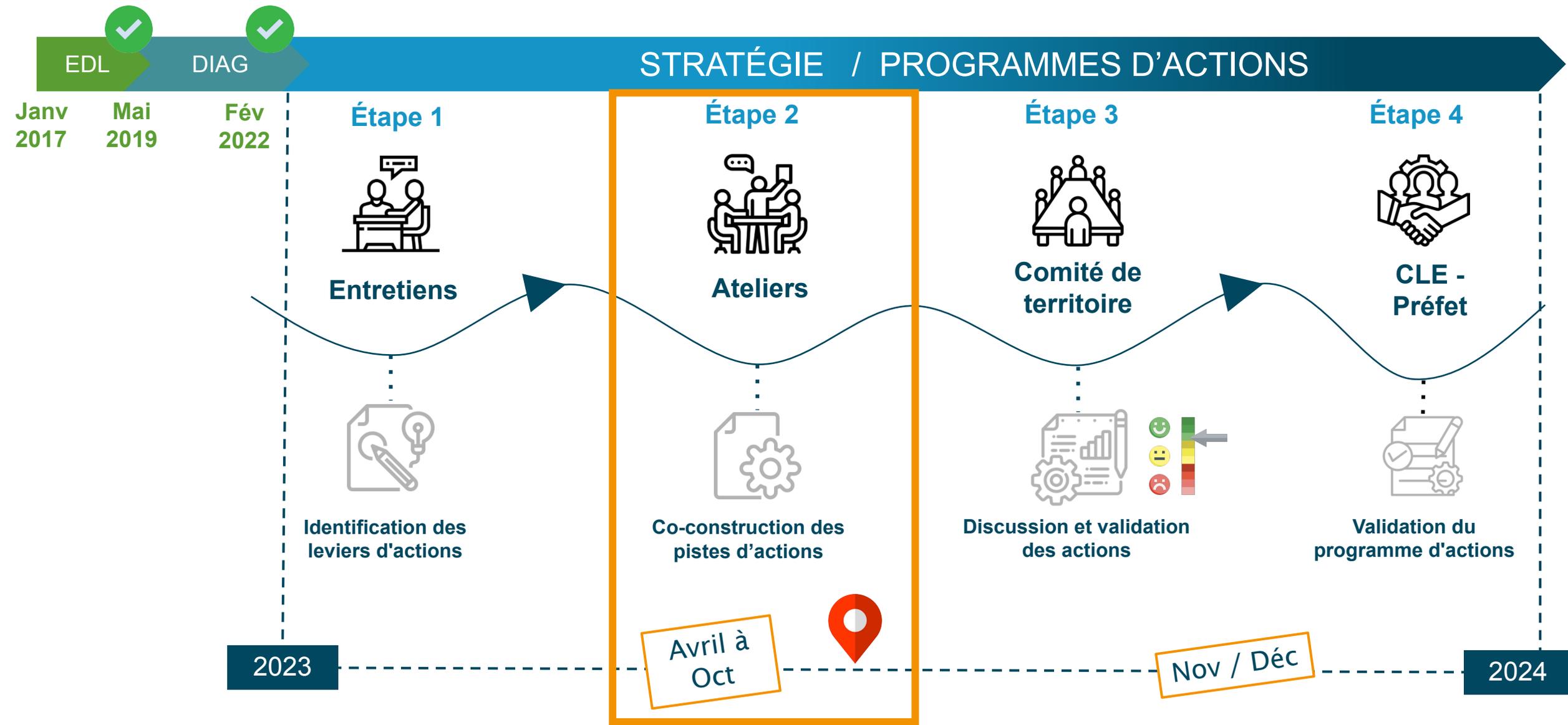
PTGE = Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau



Contexte – Quelles phases et méthodes ?



Contexte – Quelles phases et méthodes ?



Contexte – Gestion conjoncturelle de la ressource

Station hydrométrique

Le bras de la Seugne à Saint-Seurin-de-Palenne - La Lijardière

Point nodal i : **Oui**

Date de mise en service : **31/05/1992**

Station hydrométrique

Le Trèfle au pont de Réaux

Date de mise en service : **01/05/2021**

Station hydrométrique

La Seugne à Saint-Germain-de-Lusignan

Date de mise en service : **01/05/2005**

PRÉLÈVEMENTS (2010 – 2019)


6,5 Mm³


4 Mm³


0,2 Mm³

25 stations



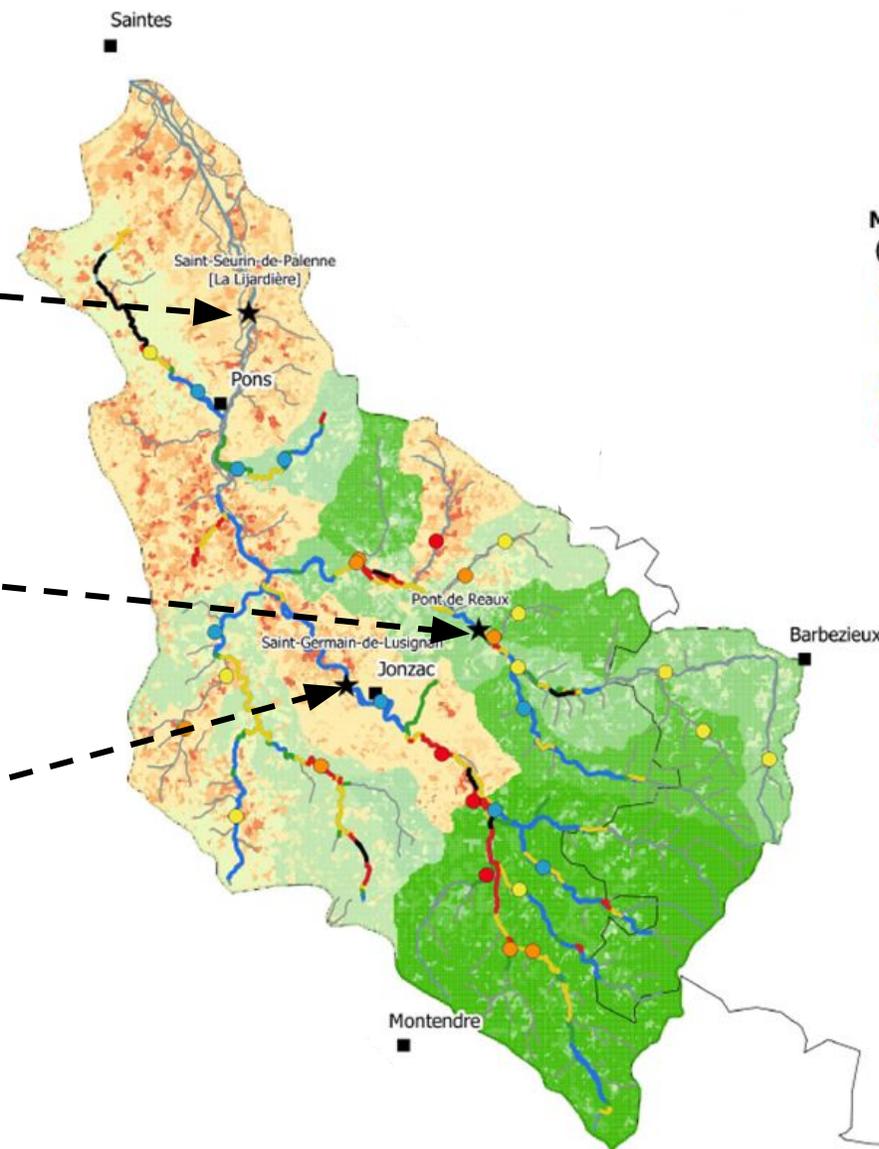
Moyenne de l'état d'écoulement
(campagnes ONDE août-septembre 2012-2020)

- 1 - 1,75 **Visible**
- 1,75 - 2,5 **Visible faible**
- 2,5 - 3,25 **Non visible**
- 3,25 - 4 **Assec**



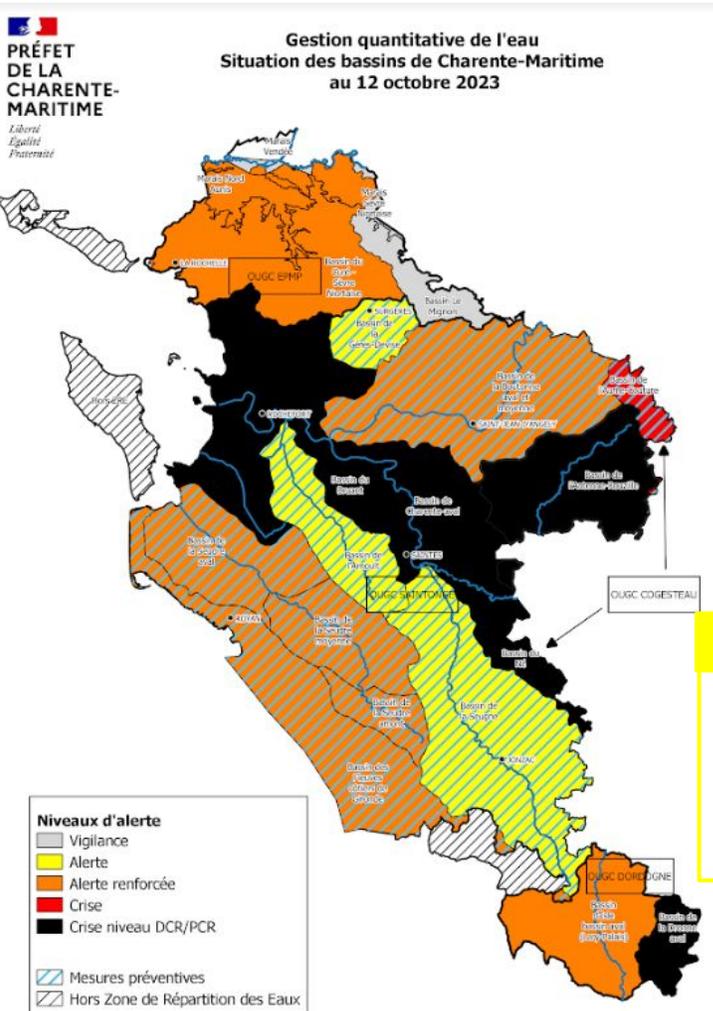
Nombre d'année où au moins un assec a été observé
entre 2010 et 2015 (Fédération de pêche 17)

- 6 années
- 4 à 5 années
- 2 à 3 années
- 1 année
- 0 année
- Cours d'eau non suivi



Contexte – Gestion conjoncturelle de la ressource

ARRÊTÉ CADRE INTERDÉPARTEMENTAL 2023.04.24



| Station de la Lijardière | | Seuils de printemps (m³/s) 1er avril / 1er juin | | Seuils d'été (m³/s) 1er juin / 31 octobre | | | |
|--------------------------|------------|--|------------------|--|--------|------------------|-------|
| DOE (m³/s) | DCR (m³/s) | Alerte | Alerte renforcée | Vigilance | Alerte | Alerte renforcée | Crise |
| 1 | 0,5 | 2,9 | 1,2 | 2,2 | 1,5 | 0,75 | 0,525 |

SITUATION ACTUELLE

Niveau Alerte : 7 % du volume restant à consommer au 1er juin + Mesures préventives : interdiction d'irriguer de 10h à 18h

Date d'entrée en vigueur : 27/07/23



Mesures de gestion

- Interdiction d'irriguer 3 jours/7 :** mercredi, samedi et dimanche ou les lundi mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 08h00 à 19h00
- Interdiction des prélèvements suivant gestion horaire :** du samedi 08h00 au dimanche 19h00
- Interdiction d'irriguer** sauf dérogations éventuelles accordées
- Mesures de communication et de sensibilisation**
- 7 % du volume restant à consommer au 1er juin**
- 5 % du volume restant à consommer au 1er juin**
- Interdiction d'irrigation** sauf dérogations éventuelles accordées

Contexte – Gestion des milieux

Marais de l'Anglade
Gestion des parcelles



GEMAPI



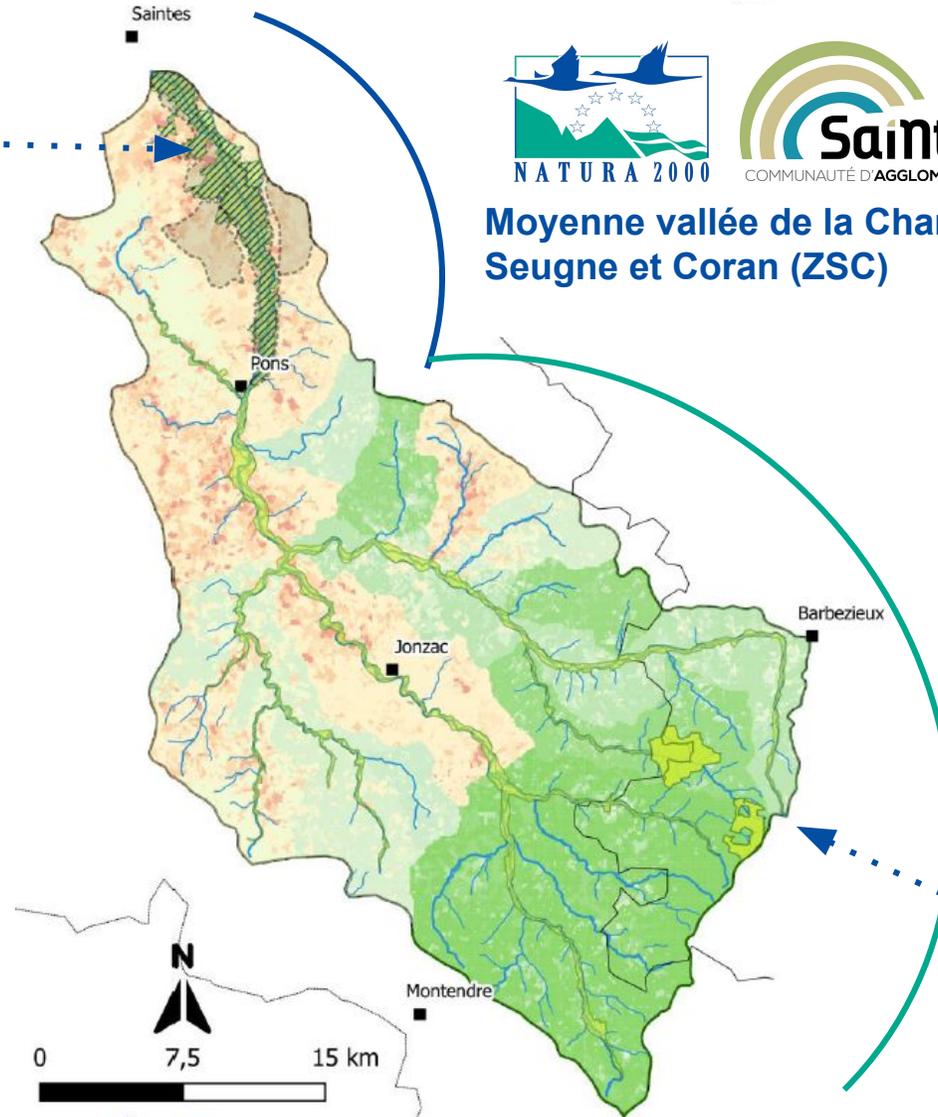
Protection MA /
gestion ressource
piscicole

Sites naturels protégés

ZSC

ZPS

ZICO



Moyenne vallée de la Charente,
Seugne et Coran (ZSC)



Haute vallée de la Seugne en
amont de Pons et affluents
(ZSC)



Landes de Touverac - Saint-Vallier (ZSC)



Objectif et déroulé de l'atelier



Objectifs



A l'issue de cette réunion, vous aurez :

- **Pris connaissance des principaux problèmes**
- **Identifié et exprimé vos besoins**
- **Exprimé vos premières idées d'actions**
- **Exprimé les conditions favorables à la poursuite du dialogue**



Progressivité de travail



Phase 1 : Prendre connaissance collectivement des problèmes qui se posent

Pause

Phase 2 : Identifier vos besoins et recueillir vos premières idées d'actions possibles

Phase 3 : Recueillir les conditions favorables à mettre en place pour poursuivre le travail au-delà de cet atelier





Horaire de fin : 17h00





Animation et temps de travail

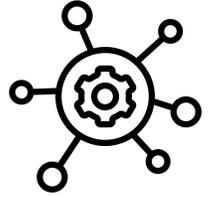


Phase 1

Prendre connaissance des problèmes qui se posent



Phase 1 - Problématiques



Temps 1 : Présentation des principaux problèmes (diagnostic et entretiens individuels, 15 min)
Interventions animateurs PTGE

Temps 2 : Lecture collective (15 min)

Temps 3 : Identification et formalisation des problématiques manquantes (30 min)

Selon vous, manque-t-il des problèmes, en plus de ceux déjà formalisés ?



Phase 1 - Problématiques



Temps 4 : Vote de tendance (10 min)

Pour chacune des problématiques, dites si vous êtes ou non concerné par celle-ci ?

Temps 5 : Vote de priorisation (10 min)

Selon vous, quels sont les problématiques les plus prioritaires à traiter ?



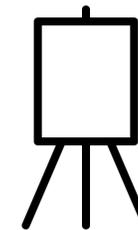


Phase 2

Identifier vos besoins et recueillir vos idées d'actions possibles



Phase 2 - Besoins et actions



Identifier vos besoins nécessaires pour résoudre les problèmes et recueillir vos premières idées d'actions possibles

En quoi ce problème vous concerne-t-il ?

Pourquoi ce problème est-il important pour vous ? Quelles incidences a-t-il pour vous ?

Pour avancer sur ce problème, j'ai besoin de quoi pour faire quoi ?

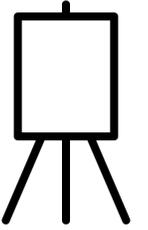




10 min



Phase 2 - Besoins et actions



Identifier vos besoins nécessaires pour résoudre les problèmes et recueillir vos premières idées d'actions possibles

En quoi ce problème vous concerne-t-il ?

Pourquoi ce problème est-il important pour vous ? Quelles incidences a-t-il pour vous ?

Pour avancer sur ce problème, j'ai besoin de quoi pour faire quoi ?





Phase 3

Recueillir les conditions favorables pour poursuivre la réflexion



Phase 3 - Conditions



Recueillir les conditions favorables à la poursuite du travail

Selon vous, quelles conditions favorables sont à réunir pour poursuivre le traitement des problèmes et engager une phase de co-construction de propositions d'actions les plus satisfaisantes possibles pour améliorer la gestion du bassin de la Seugne ?

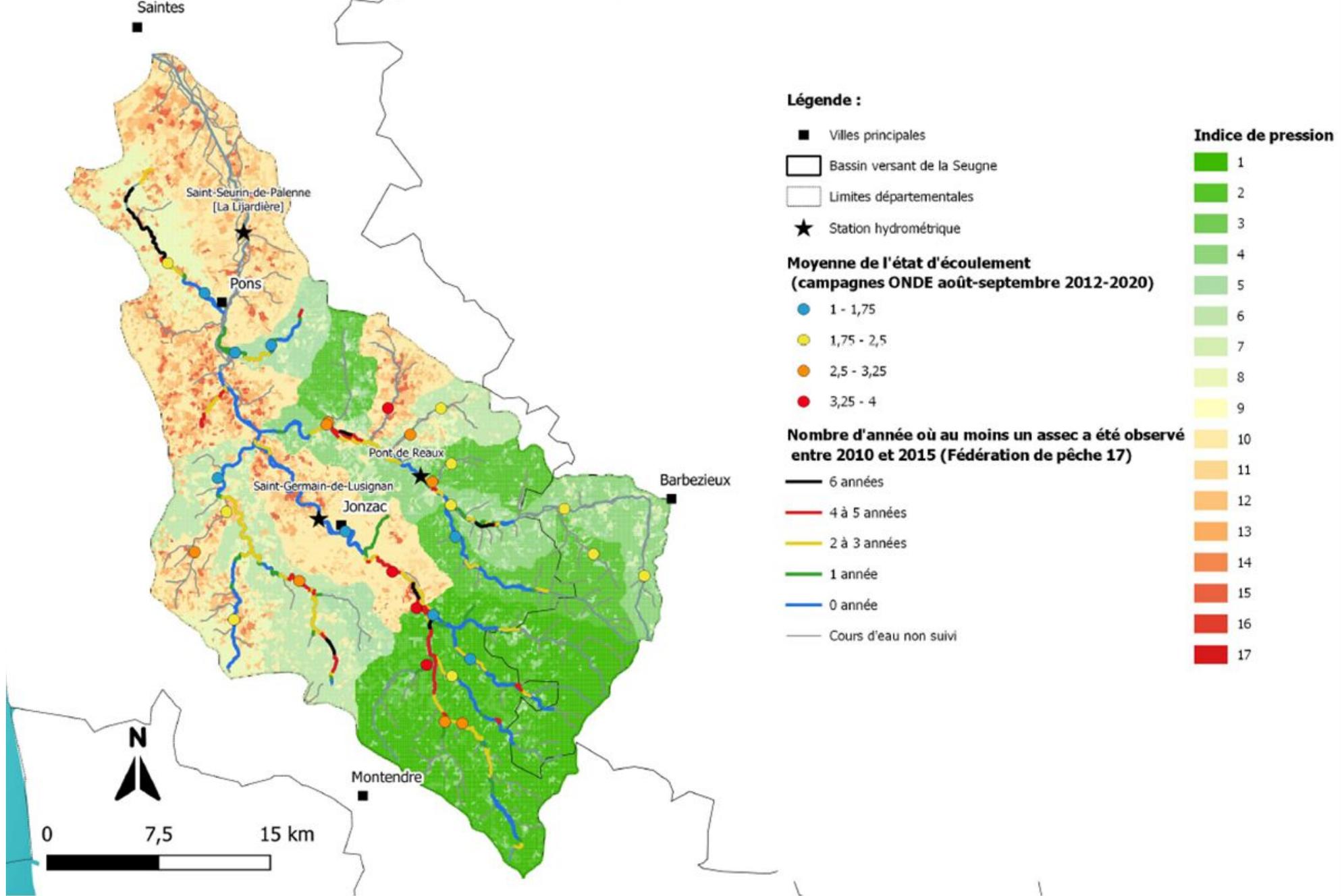




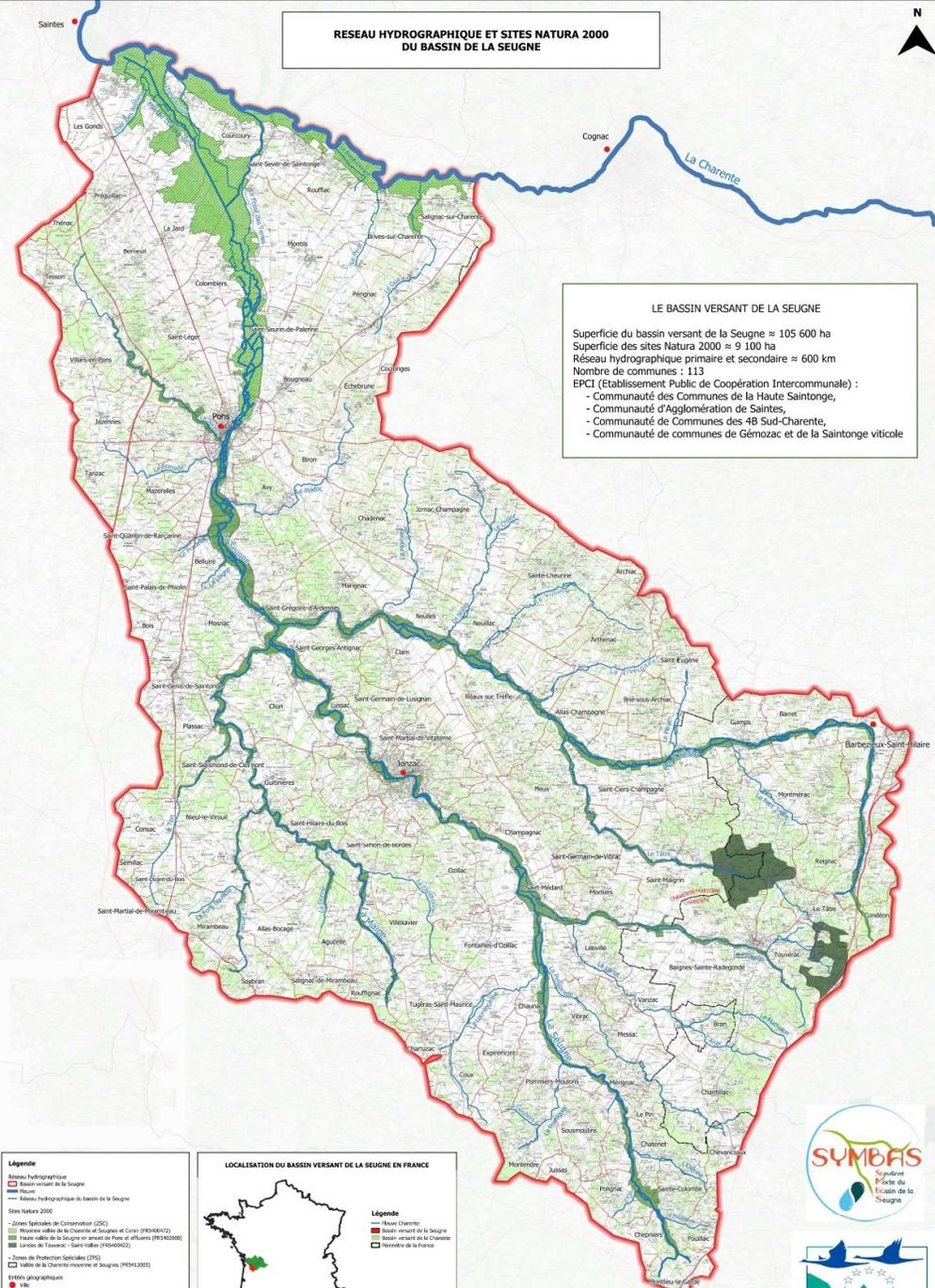
Conclusion



**Merci de votre
attention**



**RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET SITES NATURA 2000
DU BASSIN DE LA SEUGNE**



LE BASSIN VERSANT DE LA SEUGNE

Superficie du bassin versant de la Seugne ≈ 105 600 ha
 Superficie des sites Natura 2000 ≈ 9 100 ha
 Réseau hydrographique primaire et secondaire ≈ 600 km
 Nombre de communes : 113
 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :
 - Communauté des Communes de la Haute Saintonge,
 - Communauté d'Agglomération de Saintes,
 - Communauté de Communes des 4B Sud-Charente,
 - Communauté de communes de Gemozac et de la Saintonge viticole

Légende

- Réseau hydrographique
- Bassin versant de la Seugne
- Rivier
- Réseau hydrographique du bassin de la Seugne

Sites Natura 2000

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- Réserve naturelle de la Charente et Cognac (FR540647)
- Réserve naturelle de la Seugne et amont de l'ère de l'effluent (FR540650)
- Landes de Travaux - Saint-Hilaire (FR540652)
- Zones de Protection Spéciales (ZPS)
- Vallée de la Charente moyenne de Seugne (FR541200)

Entités géographiques

- VAB
- Limite communale
- Limite départementale

0 5 km
1 : 50000

LOCALISATION DU BASSIN VERSANT DE LA SEUGNE EN FRANCE

Légende

- Rivier Charente
- Bassin versant de la Seugne
- Bassin versant de la Charente
- Métrée de la France

